

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné (e) POHIN Martine, Secrétaire de l'association les Ti' Vals'Timbancs

Domicilié à 19 rue Marcel Pagnol Etival-lès-Le-Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

le 1er mars et le 8 mars 2025	de 20h30	à 1 h
le 2 mars et le 9 mars 2025	de 14h00	à 18h30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 31 janvier 2025

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2025-011

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Madame POHIN Martine, Secrétaire de l'association les Ti' Vals'Timbancs est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie à la salle polyvalente

le 1er mars et le 8 mars 2025	de 20h30	à 1 h
le 2 mars et le 9 mars 2025	de 14h00	à 18h30

à l'occasion de représentations théâtrales

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 31 janvier 2025

Le Maire,

